

# Compte-rendu de la CAPC du 23 janvier 2013

## SÉLECTION DES POSTES EN VUE DU MOUVEMENT SPÉCIFIQUE

### Propos liminaires

Les élus de la CGT Finances Publiques ont dénoncé l'accord national interprofessionnel du 11 janvier 2013 qui constitue une attaque en règle contre le Code du Travail.

En effet, ce texte marque une grave régression des droits sociaux des salariés. Il contient de multiples dispositions pour faciliter les licenciements et accentuer la flexibilité.

Le chantage à l'emploi est généralisé par des accords permettant la baisse des salaires et l'augmentation du temps de travail.

Ils ont rappelé qu'à la DGFIP, la CGT Finances Publiques continue à travailler, dans l'unité syndicale la plus large, à donner des prolongements à la journée de grève du 27 novembre 2012 et faire entendre les revendications des personnels.

Dans toutes les directions, elle s'est saisie des Comités Techniques Locaux pour mener des initiatives contre les déclinaisons locales des suppressions d'emplois, la baisse drastique des moyens de fonctionnement, le gel des rémunérations, la casse des plans de promotions et toutes les restructurations engagées.

A ce propos, ils ont déploré, que cette année encore, 2062 emplois ont été supprimés et que les crédits relatifs aux mesures catégorielles accusent une baisse de 40% par rapport à 2012 (35 millions d'€ cette année contre plus de 57 millions l'an dernier).

Une, des conditions pour inverser les logiques régressives à l'œuvre contre les services publics, réside dans le rassemblement des personnels de la fonction publique sur les bases unitaires les plus larges. C'est pourquoi la CGT Finances Publiques appelle à faire de la journée du 31 Janvier un tremplin pour l'action et les convergences de lutte dans la Fonction Publique.

Concernant l'ordre du jour de cette CAP, les élus ont rappelé qu'il existe des services en difficultés du fait d'un manque d'attractivité lié aux conditions d'exercices des missions. C'est notamment le cas pour des trésoreries situées en milieu rural et/ou à effectif réduit.

C'est pourquoi, la CGT Finances Publiques revendique le maintien d'un mouvement spécifique sur postes qui ne doit pour autant occulter les responsabilités de l'administration quant aux moyens qu'elle octroie pour répondre à l'enjeu d'un service public de proximité de qualité.

La CGT a rappelé son attachement au respect des règles de gestion qui sont fondamentales pour les droits et garanties des personnels, ainsi que pour l'égalité de traitement des agents estimant que les critères de sélection des postes concernés nécessitent d'être clarifiés afin de pallier toute tentative de dérives de gestion de la part de l'administration.

La CGT revendique également un état des lieux précis, des implantations d'emplois par catégorie C et B dans chaque structure, afin de pouvoir étudier la réalité de certaines spécificités et de faire un bilan annuel du dispositif.



Montreuil, le 28 janvier 2013

Syndicat national CGT Finances Publiques

Case 450 ou 451

263 rue de Paris 93514 Montreuil Cedex

• [www.financespubliques.cgt.fr](http://www.financespubliques.cgt.fr)

• Courriels : [cgt@dgfip.finances.gouv.fr](mailto:cgt@dgfip.finances.gouv.fr) • [dgfip@cgt.fr](mailto:dgfip@cgt.fr)

• Tél : 01.55.82.80.80 • Fax : 01.48.70.71.63

## Réponses de l'administration

La présidente de la CAP a indiqué qu'elle ne répondrait pas à certains propos politiques qui, selon elle : « vont bien au delà de la fonction publique ».

Concernant les crédits relatifs aux mesures catégorielles, elle a rappelé que nous étions toujours en attente du Plan de Qualification Ministériel qui doit déterminer les volumes de promotions en matière de liste d'aptitude et de tableaux d'avancement.

Elle a indiqué que dans la période de convergence, les grandes lignes du mouvement spécifique n'avaient pas vocation à être bougées mais que l'administration avait souhaité ouvrir ce mouvement aux agents des deux filières.

Interrogée sur la pertinence de l'articulation entre le mouvement général au 1<sup>er</sup> avril et l'examen des candidatures pour le pourvoi des postes au mouvement spécifique, elle a répondu que le calendrier était « calé » sur l'ancien rythme des mouvements Gestion Publique.

Pour l'administration, le « cœur du mouvement » est le mouvement général et le mouvement spécifique ne doit pas s'y substituer. Il n'est pas non plus un palliatif au pourvoi des postes restés vacants après le mouvement général.

Enfin, la présidente nous a informé, que lors du prochain groupe de travail dédié au mouvement spécifique, des éléments de bilan seront donnés aux organisations syndicales.

## La CAP

A l'ouverture des travaux, l'administration a rappelé que l'affectation sur un poste proposé au mouvement spécifique (1<sup>er</sup> juillet 2013) entraînera une obligation pour les agents concernés de rester 2 ans sur le poste.

L'appel à candidature sera national. Les demandes devront être parvenues à la Direction Générale avant le 19 février 2012, la CAP nationale se tiendra les 21 et 22 mars 2012.

Le projet de l'administration proposait de retenir 19 postes situés dans 14 départements concernant 20 emplois de catégorie C sur les 49 proposés par 28 directions locales.

**Les élus de la CGT Finances Publiques appellent l'attention des agents souhaitant muter sur un département qui leur est difficile d'accès à consulter la liste des postes à pourvoir au mouvement spécifique et à se rapprocher des militants de la CGT.**

A l'issue des débats en CAP, 3 postes ont été rajoutés au projet initial portant le nombre de postes retenus à 22 (dans 16 départements) concernant 23 emplois de catégorie C.

Département	Poste	Emplois proposés
02A - CORSE du SUD	Porto-Vecchio	1
	Sartène	1
038 - ISERE	Le Bourg d'Oisan	1
043 - HAUTE-LOIRE	Auzon/Sainte-Florine	1
045 - LOIRET	Ferrières en Gâtinais	1
048 - LOZERE	Villefort	1
	Florac	1
	Langogne	1
051 - MARNE	Sainte-Menehould	1
056 - MORBIHAN	Le Palais	2
058 - NIEVRE	Lormes	1
	Tannay	1
063 - PUY-DE-DOME	Bourg-Lastic-Herment	1
	Le Mont Dore	1
064 - PYRENEES-ATLANTIQUES	Bedous	1
066 - PYRENEES-ORIENTALES	Cerdagne	1
073 - SAVOIE	Bourg St Maurice	1
	Montmélian	1
083 - VAR	Rians	1
101 - GUADELOUPE	Marie Galante	1
102 - GUYANE	Saint Laurent Du Maroni	1

## Les votes

L'ensemble des organisations syndicales CGT, Solidaires, FO, CFDT ont voté contre les propositions définitives de l'administration.

**Explication de vote :** la CGT Finances Publiques revendique le maintien d'un mouvement spécifique sur postes. Pour autant, les critères de sélection des postes concernés nécessitent d'être clarifiés afin de pallier toute tentative de dérives de gestion de la part de l'administration.